



F.A.Q.

Protocole sanitaire : quelles sont les spécificités de la rentrée 2020 ?

Y aura-t-il une Journée Portes Ouvertes ?

Non, car les regroupements ne sont pas autorisés et l'accès de l'établissement aux parents reste interdit.

Les parents pourront-ils rentrer dans l'établissement ?

Non, sauf sur rendez-vous confirmé par la direction ou en cas d'urgence, sur présentation du Health Kit et selon la procédure de contrôle à l'entrée et sur accompagnement par les gardiens pour entrer et sortir.

Un espace spécifique est aménagé à l'extérieur de l'établissement. La distanciation doit être respectée dans cette zone d'attente.

Le port du masque est-il obligatoire ?

Obligatoire pour entrer dans l'établissement sauf pour les élèves de maternelle

Obligatoire dans tous les espaces collectifs intérieurs (sauf pour les activités sportives et élèves de maternelle)

Facultatif dans les espaces extérieurs, sous réserve que la distance d'un mètre entre les personnes soit respectée.

Les masques doivent-ils être fournis par les parents ?

Oui, prévoir un masque de rechange supplémentaire.

Y aura-t-il un dispositif d'enseignement à distance pour les élèves hors de Chine qui ne peuvent être présents ?

Les enseignants devront porter toute leur attention aux élèves présents dans les classes et leur assurer les meilleures conditions d'accueil et de suivi. Un dispositif en distanciel ne pourra pas être envisagé dans ces circonstances. Les inscriptions seront effectives à la date d'entrée en présentiel (sauf cas spécifique ou au secondaire pour ceux qui souhaitent être inscrits dès la rentrée et avoir accès à Pronote).

Y aura-t-il des réunions de rentrée par classe comme habituellement ?

Pas de réunions de parents en présentiel. Elles auront lieu via Teams.

Y aura-t-il une réunion spécifique pour les parents allophones ?

Ce regroupement n'est pas autorisé mais tous les documents sont en ligne sur le site du lycée.

Une cellule Ecoute psychologique sera-t-elle mise en œuvre ?

Oui Madame Gaëlle Cassier, psychologue scolaire se tient à votre disposition par téléphone (13911010032) ou par mail (psychologue@lfip.net.cn). Elle pourra adresser votre enfant à Madame Galley, psychologue clinicienne, qui assurera une permanence dans l'établissement les 15 premiers jours de Septembre.

A quel moment le service des ACS sera-t-il mis en place ?

Le service des ACS ne démarrera qu'une fois l'organisation scolaire stabilisée à 100%, au mieux au retour des vacances de la fête nationale, le 12 Octobre

Du gel sera-t-il mis à disposition dans l'établissement ?

Du gel est mis à disposition dans chaque salle de classe, dans les couloirs, à la restauration et dans les bus.

Des fontaines à eau seront-elles à disposition des élèves ?

Oui, elles sont autorisées. Un processus de désinfection spécifique est mis en place.

Quel sera le fonctionnement spécifique de la restauration scolaire ?

Les horaires, les modalités de passage et la disposition seront aménagés pour permettre le respect du protocole et des distances. Les enfants mangeront en groupes classe.

Le service du Snack habituellement proposé aux élèves de la 4^e à la terminale doit être supprimé.

Le Bar à Salades en libre-service ne peut plus être proposé. Les entrées seront distribuées au plateau.

Les déplacements pour se resservir en fin de service étant proscrits, les enfants devront demander des quantités adaptées dès le premier passage à la ligne de distribution.

Comment se fait la montée dans le bus ?

Port du masque obligatoire pour tous (sauf pour les élèves de maternelle)

Vérification stricte des documents demandés sous forme imprimée lors la montée dans le bus.

- Déclaration de température sur 14 jours (le jour de la rentrée seulement)
- Déclaration QUOTIDIENNE de santé – A remettre impérativement chaque jour

En absence de ce(s) document(s), l'accès au bus sera refusé.

Comment se passent les cours de sport ?

Sans port du masque obligatoire. Les activités pourront être adaptées par les enseignants.

Un contrôle de température est-il effectué au lycée ?

A l'arrivée dans l'établissement, de façon systématique

Et à la mi-journée, lors du passage au réfectoire.

Que se passe-t-il en cas de température supérieure à 37,3° ?

Si la température est égale ou supérieure à 37,3°C, l'élève est alors conduit à la salle d'isolement près de l'infirmerie. L'infirmière équipée en conséquence vérifie à nouveau la température et en fonction de celle-ci prend les mesures de retour à la maison ou vers un transfert vers l'hôpital habilité. Si cet élève vient d'un bus, tous les élèves et personnels du bus sont rassemblés dans une zone distincte des autres élèves

Les autorités chinoises et les autorités françaises sont informées.

Pendant un cours en classe ou à la récréation :

L'enseignant appelle l'infirmière, l'élève reste à l'endroit où il se trouve et l'infirmière protégée par un équipement de sécurité vient le chercher pour le conduire dans la salle de confinement attenante à l'infirmierie.

L'infirmière consulte par téléphone un médecin chinois référent qui en fonction de la description des symptômes décide ou pas d'une hospitalisation.

Y a-t-il des documents spécifiques à fournir ?

Une déclaration quotidienne de santé doit être présentée :

- Pour les élèves qui prennent le bus, à la montée dans le bus. L'accès sera refusé en l'absence de ce document.
- Pour les élèves entrants directement, à l'entrée de l'établissement. L'accès à l'établissement sera refusé en l'absence de présentation de ce document.

Une déclaration de température pour les 14 jours, à présenter le jour de la rentrée.

Que faire si mon enfant a une légère fièvre, touse ou vomit le matin avant de partir à l'école ?

Garder impérativement votre enfant à la maison et prévenir le service d'infirmierie par mail (infirmierie@lfip.net.cn) ainsi que la vie scolaire pour le secondaire (viescolaire@lfip.net.cn) ou le secrétariat pour le primaire (secretariatc@lfip.net.cn)

Quelle démarche au retour de quarantaine, en cas d'arrivée différée ?

Prévenir dès l'arrivée en Chine, en début de quarantaine, le secrétariat de scolarité (secretariata@lfip.net.cn) et modifier la localisation de l'élève sur le portail parents.

Si on quitte Pékin pour aller en Chine, y a-t-il une démarche spécifique ?

Il est vivement recommandé par les autorités chinoises de ne pas se déplacer hors de Pékin pendant les 14 jours avant la rentrée. **Pour tout déplacement, il y a obligation d'en informer l'établissement** (saisir le lieu de déplacement sur le portail parents).

- Retour à la suite d'un déplacement dans une zone à haut risque :
 - aucun accès à l'établissement autorisé
- Retour d'une zone à risque moyen : accès à l'établissement si les conditions suivantes sont remplies :
 - 14 jours d'observation médicale à domicile ou à l'hôtel
 - Obligation d'obtenir un code d'accès de l'application santé Vert
 - Test acide nucléique négatif dans les 7 jours qui précèdent le retour dans l'établissement.
- Retour d'une zone à faible risque :
 - Obligation d'obtenir un Code d'accès de l'application santé Vert